



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-215903832-20250403-DC_2025_040-AU

République française

S'LOM

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-040

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY

LOT 8 / Chauffage – Ventilation - Plomberie

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications de faible montant devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible importance du marché induites comme suit :

Modification	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Fourniture et pose d'une grille de désenfumage isolé	Oui	-	+ 2 926.63 €
Total		-	+ 2 926.63 € HT
Total général (incidence financière de l'avenant n° 4)			+ 2 926.63 € HT
Incidence financière des avenants n° 1 et 3			+ 5 573.81 € HT
Total général (incidence financière des avenants n° 1,3 et 4)			+ 8 500.44 € HT
Pourcentage			0.80%

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

S'LOV

ID : 059-215903832-20250403-DC_2025_040-AU

Le montant du marché est porté à 1 075 363.35 euros HT soit 1 290 436,-

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03 avril 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le ..03.04.2025
et de la publication le ..03.04.2025*